



## DEFENSE SANS FRONTIERE-AVOCATS SOLIDAIRES

### RAPPORT DE MISSION A ISTANBUL

#### Procès de Pinar SELEK

**Le 29 septembre 2023 à 9h**

**Audience devant la 15<sup>ème</sup> chambre de la Cour de Caglayan**

#### 1. Objectifs de la mission :

- Répondre à la demande de soutien d'une défenseure des Droits de l'Homme et des Libertés
- Être témoins du déroulement des audiences ;
- Défendre les principes fondamentaux et le respect du procès équitable.

#### 2. Composition de la délégation :

- Une délégation de 50 personnes, composée de nombreux universitaires et organisée par les comités de soutien à Pinar SELEK est arrivée de France ;
- L'association DEFENSE SANS FRONTIERE-AVOCATS SOLIDAIRES, représentée par Françoise Cotta, Etienne LESAGE et Pierre GUILLON, ancien Bâtonnier de LORIENT ;
- le Syndicat des Avocats de France (SAF) était représenté par deux avocates de Marseille, Lina SINAN et Alice LAMAILLOUX, déjà présentes à l'audience du 31 mars dernier avec Françoise COTTA.

Madame la Consule-adjointe de France est présente à cette audience, ce qui est un soutien important.

#### 3. Rappel de l'affaire

Née le 8 Octobre 1971 à Istanbul, Pinar SELEK est la fille de l'avocat turc Alp SELEK, aujourd'hui âgé de 93 ans, qui a été incarcéré durant 4 ans et demi après le coup d'Etat de septembre 1980. Sa sœur, Seydo SELEK, avocat elle aussi, assure sa défense. Pinar est la petite fille de Haki Selek, l'un des fondateurs du parti des Travailleurs de Turquie.

Son père et sa sœur font partie du collectif d'une trentaine d'avocats qui assure depuis 25 ans sa défense en Turquie.



Plus d'informations sur la carrière de Pinar SELEK, les difficultés auxquelles elle a fait face durant des années en raison de son combat pour les minorités persécutées et les Droits de l'Homme et sa situation actuelle en France sont à lire dans le rapport rendant compte de la précédente audience du 31 mars 2023.

- Historique de la procédure :

En 1998, une explosion a eu lieu au marché des épices d'Istanbul avec un lourd bilan : 4 morts et 121 blessés. Qualifié d'attentat terroriste, cet attentat sera attribué au groupe kurde PKK.

En raison de ses travaux sur les populations kurdes, Pinar Selek est alors accusée d'avoir participé à cet attentat et accusée de terrorisme.

Puis il sera démontré par les différents experts nommés dans cette affaire que cette explosion était due à l'explosion accidentelle d'une bouteille de gaz.

Néanmoins, Pinar Selek **sera poursuivie, jugée et condamnée 4 fois.**

A chaque fois, le jugement de condamnation a été infirmé par la Cour d'appel.

Mais à chaque fois, la Cour de Cassation saisie par le Parquet, a cassé les arrêts de la cour d'appel ! Il convient de préciser que, contrairement à la procédure française, la Cour de Cassation en Turquie est un 3<sup>ème</sup> degré de jugement des faits comme du droit.

- **Le 8 juin 2006, suivi d'un premier acquittement par la Cour d'appel ;**
- **Le 23 mai 2008, avec un deuxième acquittement ;**
- **Le 9 février 2011 ; la Cour d'appel prononce un troisième acquittement, arrêt à nouveau cassé en 2013 par la Cour de Cassation qui, en outre, prononce une condamnation à la prison à perpétuité contre Pinar Selek.**



- **Sur recours de cette dernière, cette condamnation à perpétuité sera annulée le 11 juin 2014 par la 9<sup>ème</sup> chambre de la Cour de Cassation**
- **le 9 décembre 2014, un nouvel arrêt d'acquittement sera prononcé.**

C'est ainsi que depuis 25 ans, Pinar Selek a été jugée 4 fois et acquittée 4 fois pour la même affaire, accusée d'avoir participé à ce prétendu « attentat du marché des épices » qui n'était en réalité qu'une explosion accidentelle.

Réfugiée en France depuis 2011, elle a obtenu l'asile politique en 2013.

**Le 6 Janvier 2023**, dans le cadre du **5<sup>ème</sup> procès** mis en œuvre, toujours pour le même motif, un mandat d'arrêt international avec demande d'arrestation immédiate a été lancé à son encontre.

C'est ce cinquième procès qui a débuté le 31 Mars 2023 à Istanbul et a fait l'objet d'un renvoi à l'audience de ce jour, 29 septembre 2023.

#### **4. Déroulé de l'audience**

Afin d'éviter tout risque de tension, l'équipe de Défense avait renoncé à organiser une conférence de presse avant l'audience.

Il était seulement prévu une prise de parole des avocats seuls et en robe, sur le parvis du tribunal sous une banderole déployée.

Ils ont été immédiatement enserrés de très près par les différentes brigades policières présentes en nombre mais ont néanmoins pu exprimer la raison de leur présence avant de se rendre à l'audience sans difficultés.

Arrivés devant la salle d'audience, nous avons encore constaté une présence policière importante mais l'entrée dans la salle s'est effectuée sans problème. En raison de l'exiguïté de la salle, la délégation d'avocats français a été autorisée à s'installer sur les bancs de la Défense avec nos confrères de l'équipe.



Françoise COTTA a remis au Président une lettre de Pinar SELEK la désignant comme avocat de la Défense ce qui lui donne le droit de plaider si nécessaire.

Dans un premier temps, le président a fait un résumé de la procédure en insistant sur la nécessité absolue, pour lui, au regard de la gravité des faits reprochés que Pinar Selek soit présente à l'audience de jugement.

Il avait déjà exprimé cette demande à l'issue de la précédente audience avant de renvoyer à l'audience de ce jour.

Puis il s'est lancé dans un discours surprenant sur la demande d'extradition retournée par la France pour informations complémentaires, courrier dont il était informé mais que le Tribunal n'avait pas encore reçu. Il a poursuivi sa diatribe inattendue en faisant un tour du monde des procédures d'expulsion dans différents pays, l'Argentine et le Portugal en particulier, en indiquant qu'il avait fait des recherches sur internet pour savoir si on trouvait d'autres pays aussi exigeants que la France sur les critères requis en matière d'expulsion ....

La Défense a alors pris la parole en la personne de Alp SELEK, père de Pinar et avocat au Barreau d'Istanbul, pour déplorer la longueur de ce procès sans fin, épuisant, alors que le Tribunal sait parfaitement que les accusations sont falsifiées. Il déclare qu'il avait 70 ans lorsque le procès de Pinar a débuté. Aujourd'hui il en a 93 et aimerait voir la fin de ce procès de son vivant.

Un autre confrère rappelle que Pinar Selek a déjà fait l'objet de 4 acquittements.

Les autres avocats ne souhaitent pas prendre la parole compte-tenu du renvoi qui est annoncé.

Le Président propose alors aux avocats français de s'exprimer.

Une traduction parfaite est assurée par une interprète trilingue qui nous assiste !



Etienne LESAGE présente DSF AS et remercie le président de nous donner la parole. Il rappelle les règles du procès équitable et, en particulier, le principe selon lequel on ne peut être jugé plusieurs fois pour les mêmes faits, ainsi que le délai raisonnable qui exclut qu'une procédure puisse durer 25 ans avec quatre acquittements.

Françoise COTTA, pour sa part, explique la présence de DSF AS à cette audience par la solidarité internationale dans la défense des droits de l'Homme et des libertés démocratiques fondamentales.

Elle rappelle que DSF AS est habituellement présente pour le soutien et la Défense des avocats turcs renvoyés devant les tribunaux dans l'exercice de leur profession et, trop souvent, condamnés à de lourdes peines sous des motifs fallacieux.

Elle affirme que défendre Pinar SELEK c'est défendre la liberté d'expression et la liberté de la Défense, ce qui justifie que DSF AS soit présente tant que durera ce procès.

Le Procureur se lève pour demander le maintien des effets du mandat d'arrêt lancé contre Pinar Selek, ce qui sera suivi par la cour.

### **L'affaire est donc renvoyée au 28 juin 2024**

A la sortie de cette audience, nous sommes chaleureusement remerciés par nos confrères turcs qui espèrent notre présence à la prochaine audience, ce sur quoi nous les rassurons.

#### **5. Après l'audience :**

Dans la soirée une réunion de compte-rendu a pu avoir lieu à distance avec Pinar Selek qui était à Paris et nous remercie.

Les avocats français et européens sont attendus à l'audience du 28 juin prochain.

#### **COMPLEMENT DE MISSION :**

Après discussion sur l'aide que nous pouvions apporter à nos confrères



détenus, il a été décidé que les chargés de missions de DSF AS devaient lors de chaque mission et dans la mesure du possible bien sûr, tenter de rendre visite à nos confrères en prison.

C'est ainsi que Françoise COTTA, arrivée à Istanbul 24h avant l'audience, a pu organiser avec nos confrères turcs une visite à la prison de SILIVRI où sont détenus nos confrères Selcük KOSAGACLI, Oya ASLAN et Barkim TIMTIK, lourdement condamnés au mois de novembre 2022.

Tous trois se sont montrés très chaleureux et ont été très heureux de cette visite et du soutien qu'ils continuent de recevoir. Ils sont informés de la fact finding mission de novembre dont ils espèrent que cela aidera à débloquer leur dossier devant la Cour Européenne dont ils n'ont aucune nouvelle depuis 3 ans ! Ils font preuve d'un courage et d'une énergie dans leur combat pour les droits de l'Homme et le respect du procès équitable qui forcent l'admiration.

Ils réfléchissent beaucoup au rôle de l'avocat et à l'organisation de la Profession. Ils insistent sur le fait que les avocats doivent rester très unis, discuter entre eux du rôle de l'avocat dans la société et faire émerger une nouvelle éthique dont les Barreaux sont les gardiens. La solidarité confraternelle est essentielle pour l'avenir de la Profession.

Ils sont toujours très actifs pour aider leurs codétenus et faire respecter leurs droits.

Françoise leur a promis que nous reviendrions.

Ils sont toutefois très demandeurs de contacts amicaux extérieurs, notamment de la part de confrères : visites, courriers...

Pour leur écrire, on peut :

- Soit envoyer un courrier en anglais à  
Barkim TIMTIK, ou Oya ASLAN ou Selcük KOSAGACLI  
Marmara Kapah Hapistare  
SILIVRI ISTANBUL  
TÜRKIYE
- Soit envoyer ce courrier par email à DSF AS qui le fera traduire en turc avant de l'envoyer



La délégation d'avocats français avec le père et la sœur de Pinar SELEK

Fait le 20 octobre 2023

**Françoise COTTA**

**Etienne LESAGE**

**Pierre GUILLON**

chargés de mission par DSF- AS